

députés, ces derniers ont déclaré qu'il s'est écoulé un certain nombre de semaines pendant lesquelles cette affaire a retenu l'attention du public; elle n'est donc pas devenue subitement urgente au point où l'intérêt public serait lésé si nous ne l'étudions pas immédiatement. Telle est donc l'unique question dont Votre Honneur est saisi présentement.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'ajouter quelques mots aux arguments qu'on vient d'invoquer au sujet de l'urgence du débat sur cette question. Sauf erreur, c'est la première fois que je me prononce publiquement sur le problème que pose actuellement la défense...

M. Graffey: C'est l'une des rares choses qui aient échappé au député.

M. Knowles:...mais je parle maintenant à titre de membre du Parlement qui se préoccupe de ce qui s'est produit ici aujourd'hui. A tort ou à raison, un membre de la Chambre, de sa propre initiative, a porté des accusations; il a dit qu'il avait des déclarations faites sous serment, et a créé une situation qui, à mon avis, démontre l'urgence du débat.

Je demande aussi à Votre Honneur d'examiner pratiquement le point que vient tout juste de soulever le député de Medicine Hat. Il a demandé quelle est l'affaire tellement pressante qu'il faille mettre de côté tous les autres travaux prévus pour aujourd'hui?

L'hon. M. Martin: Y compris l'assurance frais médicaux. (*Exclamations*)

L'hon. M. Starr: 1968—peut-être.

L'hon. M. Martin: Je pensais que l'assurance frais médicaux intéressait le député de Winnipeg-Nord-Centre. (*Exclamations*)

• (3.30 p.m.)

Le très hon. M. Diefenbaker: Promise en 1919.

M. Knowles: J'ai maintenant tout entendu. La mesure a été promise il y a 47 ans le 6 août. A cette époque, le parti libéral voulait faire quelque chose à propos de l'assurance frais médicaux. Maintenant, au cours d'une brève séance, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) déclare: «Faites-le aujourd'hui.» (*Exclamations*)

Examinons cette question sérieusement. Il est maintenant 3 heures et 31 minutes de l'après-midi. Nous n'avons pas encore eu l'appel de l'ordre du jour et, aux termes du Règlement, la période des questions doit durer une demi-heure aujourd'hui. Et puis, à 5 heures, nous devons avoir l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire.

Un simple calcul indique qu'il reste au plus 45 ou 50 minutes à consacrer au débat sur l'assurance frais médicaux aujourd'hui, et on n'accomplira pas maintenant en 45 minutes ce qu'on a omis de faire en 47 ans. Prétendre que ce débat nous oblige à mettre de côté tous les autres travaux de la Chambre est user d'équivoque. On propose tout simplement que le reste de la journée soit consacré à l'étude de la question soulevée aujourd'hui. Si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se préoccupe tellement de l'assurance frais médicaux, je lui conseille d'appuyer vigoureusement ce projet de loi dans sa forme initiale pour qu'il entre en vigueur le 1^{er} juillet 1967, au lieu d'essayer d'empêcher la Chambre de se renseigner sur cette affaire dès maintenant, comme c'est son droit.

Il ne reste plus beaucoup de temps aujourd'hui, et, d'après moi, nous devrions permettre au député d'Edmonton-Strathcona d'exposer les faits en détail. J'ignore s'il a tort ou raison, mais comme il prétend avoir des déclarations assermentées, je crois qu'il faudrait lui permettre d'exposer l'affaire au complet. J'estime également que le ministre de la Défense nationale a le droit et le devoir de se faire entendre à la Chambre aujourd'hui. Si l'on songe à ce qui s'est passé ici cet après-midi, je pense qu'un débat s'impose de toute urgence.

L'hon. M. Martin: J'ai peine à croire que vous retarderez l'étude immédiate du programme d'assurance frais médicaux.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence cherche à écouter les arguments présentés à l'appui de la motion.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, je voudrais souscrire au point de vue de ceux qui ont insisté sur l'urgence d'un débat. En ce qui concerne la première question en cause, elle ne m'intéresse pas, étant donné que je ne m'en suis pas mêlé; mais j'ai été vivement impressionné par une déclaration du député d'Edmonton-Strathcona. J'invoque, à l'appui de mon assertion, un discours prononcé à Ottawa cette semaine, par un ancien député, M^{lle} Pauline Jewett; parlant à un congrès, elle a souligné la grande importance des comités dans un régime parlementaire et je suis tout à fait d'accord sur ce point.

Monsieur l'Orateur, la Chambre a formé un certain nombre de comités et leur a confié des questions d'énorme importance. Il y a le comité du crédit à la consommation qui examine le coût de la vie, il y a le comité des transports et communications qui étudiera sous peu la nouvelle loi des chemins de fer, puis il y a le comité qui s'occupe de la loi sur les banques, etc. Je ne veux pas commenter